

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du **patrimoine**, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des **centres-bourgs**, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1 € de don au patrimoine = 21 € de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément à la réglementation en vigueur, en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Champagne-Ardenne
21, rue Andrieux
CS 60033
51723 Reims Cedex
03 26 97 81 72
champagneardenne@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur

COMMUNE DE SERZY-ET-PRIN

Rue du Tambour
51170 Serzy et Prin
03 26 97 40 98
commune-serzy-et-prin@orange.fr
<https://serzyetprin.fr/>

FONDATION



► Je donne !

Pour la restauration de

l'église Notre-Dame de Serzy-et-Prin

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Serzy et Prin - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez tous les projets sur

www.fondation-patrimoine.org

► L'église de Serzy et Prin, joyau médiéval menacé, a besoin de vous !

◆◆ LE PROJET

Soutenez la restauration de l'église de Serzy et Prin, un édifice médiéval au cœur de l'histoire locale, aujourd'hui fermé au public en raison de fissures structurelles majeures. Les travaux, portés par des artisans spécialisés, visent à sécuriser la voûte de la croisée, la charpente du beffroi, et les élévations fissurées, afin de rouvrir ce lieu de culte et de culture. Grâce à vos dons, l'église pourra retrouver sa fonction initiale tout en accueillant des expositions et des concerts. La Fondation du patrimoine s'engage à vos côtés pour préserver ce symbole de savoir-faire traditionnel et de mémoire collective.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'église romane de Serzy et Prin, bien que non classée, incarne l'âme du village et son histoire partagée. Symbole de rassemblement, elle a traversé les époques en abritant des générations de fidèles et d'événements culturels. Située à proximité de l'église de Savigny sur Ardres où de Gaulle a émis son premier message radio en 1940, elle est un repère architectural et spirituel. Sa restauration permettra de transmettre ce patrimoine aux générations futures et de perpétuer les métiers d'art qui y interviendront.

◆◆ LA MOBILISATION

Porté par les habitants, les élus locaux et des artisans passionnés, ce projet rassemble une communauté déterminée à redonner vie à son église. Les entreprises COANUS, JD Charpente et Bâtiment Associé s'investissent pour restaurer la voûte, la charpente et les façades, avec un chantier prévu dès le dernier trimestre 2025. Ce projet est aussi une opportunité de valoriser les savoir-faire locaux, avec des métiers comme la charpente, la taille de pierre et la couverture. Une fois sécurisée, l'église redeviendra un lieu de culte, de culture et de convivialité pour tous.

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église Notre-Dame de Serzy-et-Prin

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/104085

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Champagne-Ardenne, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine
l'église Notre-Dame de Serzy-et-Prin**

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 € _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* :

Nom : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficiai d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don, dans la limite de 1 000 € par an et de 66 % au-delà.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

